

**DELIBERATION (2024-29)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Création d'un emploi non permanent d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-quatre le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 3 octobre 2024

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Représenté : MM. Sébastien GARREAU (pouvoir à Alain LAGRU).

Absents excusés : MM. Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Michel MARTINIANI.

Absents : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : MME Marie-Aimée GUILMAN.

Monsieur le Maire expose :

- Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanent d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

- Qu'il est nécessaire, pour assurer le fonctionnement et le maintien du service administratif de prévoir la création d'un poste non permanent pour les missions suivantes :

* comptabilité,

* accueil du public,

* traitement des dossiers d'urbanisme,

* saisie présences services périscolaires,

* courrier.

Ainsi, en raison de ces tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 1^{er} décembre 2024 :

- un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 20/35^{ème},

- de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité pour les besoins du service administratif.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire C2.

(

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 7 votants (Sébastien GARREAU ne prend pas part au vote), décide :

- de créer un emploi non permanent, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité, afin d'effectuer des missions relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe aux conditions ci-dessus énoncées,

- d'inscrire la dépense correspondante au budget,

et charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 8 octobre 2024.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 8 octobre 2024.

Le Maire, Pascal BRUHAT.